

Association Saint-Beno-Labre
5 rue du Bois Rondel - 35 700 RENNES
T : 02 99 84 28 00
E-mail : secretariat@saint-benoit-labre.fr
Site internet : <http://www.saint-benoit-labre.fr>
Responsable :
Mme Djuricic Directrice ; Mme Henry chef de service

Structure

CHRS ASBL
CHRS Insertion
PAYS DE RENNES ET BROCELIANDE



Capacité

Nb Places : 60

Public

Public : Hommes seuls
Accès mobilité réduite : Oui
Accueil d'usagers avec chien : Non

Hébergement

Descriptif : Appartements diffus : appartements meublés et équipés.
Collectif : chambres individuelles équipées de salle de bain. La restauration est collective
Mise à disposition d'une machine à laver, salle TV, bibliothèque, salle baby-foot, espace extérieur

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 5 rue du Bois Rondel à Rennes
Accessibilité de l'établissement : Métro et Bus

Règles de fonctionnement

Visite : Visite autorisée sous condition (cf règlement de fonctionnement)
Horaires d'arrivée et de départ : Les horaires sont libres
Absences : Absences soumises à autorisation dans la limite de 8 nuits par mois.

Participation financière

Caution : Pas de caution pour les hébergements dans la structure collective.
La caution est de 250 euros pour les hébergements en appartements diffus.

Participation à l'hébergement : La participation financière des hébergements sur la structure collective se fait selon le barème suivant :

- entre 0 et 150€ : aucune participation
- entre 151€ et 350€ : 10% des ressources
- entre 351€ et 465€ : 20% des ressources
- Revenus de plus de 466€ : 25% des ressources avec un plafond à 250€

La participation financière des hébergements sur le diffus est de 15% des ressources avec un plafond de 150 euros.

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Sorties ponctuelles, accès à la culture et au sport, camps d'été, ateliers : cuisine, emploi et illétrisme ...

Prestations complémentaires et partenariats

- Restauration :** Collectif: restauration collective.
Appartements : cuisines individuelles ou partagées en cas de co-hébergement.
- Prestation médicale :** Permanence CSAPA, intervention du cabinet infirmier de quartier et d'ASSIA.
- Aide psychologique :** Permanence équipe mobile de psychiatrie et précarité.
- Autre partenariats :** Permanence : aide juridique d'urgence, CPAM. Convention avec les AVA d'ADSAO.
- Autres services :** Accompagnement social.

Orientation

Via le SIAO 35

PHOTO

